



Protection conjoint maison acquise avant mariage

Par Cerise33

Bonjour,

Mon amie et moi avons fait construire notre maison il y a 20 ans sur un terrain lui appartenant suite à une donation de sa mère.

Le prêt bancaire vient d'être entièrement remboursé conjointement et nous comptons nous marier prochainement.

Les parents de ma conjointe sont divorcés et elle a un frère.

Que devons nous faire au moment de notre mariage afin que, si ma compagne, propriétaire du terrain donc, décède avant moi, je n'ai pas de souci avec ce bien immobilier au moment de la succession ?

Merci de votre aide...

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si la donation du terrain a entamé la réserve héréditaire du frère, il faudra lui rembourser la différence lors de la succession des parents.

Actuellement c'est votre compagne qui est propriétaire du terrain et donc de la maison.

A l'occasion du mariage, elle peut la faire intégrer à la communauté via un acte notarié.

Par Cerise33

Merci pour ces renseignements et votre réactivité.